



**Union Syndicale CGT  
des Employés et Cadres  
de l'Urssaf Paca**



# CONSTRUIRE UN AUTRE AVENIR

**La Fédération Nationale des Personnels des Organismes Sociaux CGT,  
Les Syndicats CGT**

**CAF, CPAM & URSSAF**

**Du Var**

**Appellent conjointement**

**L'Ensemble du Personnel à la Grève et à un Grand RASSEMBLEMENT**

**Mardi 18 décembre 2018**

**À Toulon**

**Devant le Siège de la Sécurité Sociale du VAR à la Rode à partir de 10h05**

**Celui-ci sera suivi d'une Conférence de Presse animée par**

**L'Union Départementale CGT du Var**

**Un Rassemblement est organisé à la même heure devant la MSA de  
Draguignan**

*Au même moment à l'UCANS lors de la Réunion Nationale Paritaire Salaire*

**La Fédération Nationale des Personnels des Organismes Sociaux CGT  
Négociera pour vous :**

- La mise en place d'une classification qui permette un véritable déroulement de carrière, la reconnaissance des compétences, des qualifications et des diplômes.
- L'augmentation significative de la valeur du point et le Salaire Minimum Professionnel Garanti à 2000 € bruts.
- L'attribution de mesures immédiates pour tous les salariés en rattrapage de la perte du pouvoir d'achat.
- L'arrêt des suppressions de postes et le remplacement de tous les départs par des embauches en CDI
- Le maintien de la Convention Collective Nationale, de tous les accords, droits et acquis notamment sur la RTT et les horaires variables.



**APPEL FEDERAL**

# Où en sommes-nous, aujourd'hui dans nos organismes ?

Poursuite des suppressions de poste et de la dégradation des conditions de travail qui en découle.

Les COG 2018-2022 prévoient de supprimer un total de **12 000 postes** :

- **8 000** dans l'Assurance maladie,
- **2 100** dans la Famille
- **895** dans la Retraite
- **880** dans le Recouvrement.

Alors que le personnel n'y arrive déjà plus, la poursuite des suppressions de postes ne fera qu'accroître la dégradation des conditions de travail, et par conséquent, du service rendu aux assurés et allocataires. Cela va accroître les restructurations, les fermetures de sites et la mobilité du personnel.

## Dénonciations des accords RTT, Horaires Variables, Usages, Droits et Acquis...

Les Directions face au manque cruel d'effectifs cherchent par tous les moyens à récupérer du temps de travail sur le dos du personnel.

Dans un grand nombre d'organismes, les directions dénoncent les accords RTT ou ceux portant sur les horaires variables, remettent en cause les usages en rapport avec le temps de travail et refusent de plus en plus les demandes de temps partiel ou limitent les retraites progressives.

## Plus « d'efficacité » en détruisant la Convention Collective Nationale ?

La Convention Collective Nationale et les différents accords collectifs garantissent les droits et acquis de tout le personnel. Mais aujourd'hui, ils représentent un rempart contre le démantèlement de l'institution.

Avec les ordonnances Macron, il est maintenant possible qu'un accord local prévoit des dispositions inférieures à celles prévues par la Convention Collective Nationale.

Le COMEX/UCANSS, en refusant toute négociation nationale, permet aux Directions de remettre en cause le droit des salariés de la Sécurité Sociale et la Convention Collective Nationale, lorsque les négociations locales aboutiront à des accords moins disant que les protocoles d'accord de branche.

***L'ensemble de ces initiatives représentent un grave danger pour tout le personnel et s'inscrivent dans l'offensive engagée par le gouvernement pour démanteler la Sécurité Sociale.***

## COG 2018-2022 :

### Quelles conséquences pour le personnel et la Convention Collective Nationale ?

Depuis des années, quel que soit l'organisme dans lequel vous travaillez CAF, CPAM, DRSM, URSSAF, CARSAT, UGECAM, Centres informatiques, vous êtes confrontés à la dégradation des conditions de travail, à des remises en cause de droits et d'acquis, au gel des salaires, à des difficultés dans l'évolution de votre carrière, à des restructurations, à des modifications incessantes de l'organisation du travail...

Cette situation n'est pas le fruit du hasard ou de la fatalité. C'est le produit des différentes mesures d'économie et d'austérité décidées par les différents gouvernements.

A chaque fois, l'UCANSS et les directions nous présentent les différentes réorganisations, mutualisations, regroupements d'activités...comme des mesures d'amélioration, en réalité c'est pour camoufler les véritables objectifs : réaliser encore et toujours plus d'économies avec comme point commun la baisse des effectifs.

Mais aujourd'hui, alors que le gouvernement nous annonce que la Sécurité sociale est en excédent, les orientations inscrites dans les COG 2018-2022 et dans le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2019 vont amplifier et accélérer la dégradation de la situation du personnel, comme des assurés sociaux et des allocataires, dans tous les Organismes de Sécurité Sociale.

Ces mesures sont tellement drastiques, qu'elles vont entraîner des situations encore jamais connues dans les organismes et remettre en cause la Convention Collective Nationale.

L'UCANSS nous parle de dialogue social, mais dans les faits, l'employeur ne le pratique pas. Quand un accord ne lui convient plus, il le dénonce. Lorsque les Fédérations syndicales refusent un protocole, il l'applique unilatéralement. Voilà la conception du dialogue social du Comex/UCANSS et de certaines directions d'organismes !

Tels les directeurs de l'UGECAM Bretagne-Pays de Loire, de la CPAM de Paris, de la CAF 13....

Pour sa part, le nouveau directeur de l'UCANSS a précisé que

« La négociation c'était aussi la renégociation des accords » ! Cela constitue une véritable provocation !

**La Fédération Nationale des Personnels des Organismes Sociaux CGT le Refuse !**  
***Tous Ensemble Agissons pour Nos Salaires et Nos Conditions de Travail !***

